

ANPERE

association d'assurés



...et vous

PREMIER
SEMESTRE
2024



ANPERE
association d'assurés



+ de vie dans l'assurance-vie

2004-2024
20 ans
d'engagements
auprès de nos
1,6 million
d'adhérents

+ de vie dans l'assurance-vie

ANPERE et ANPERE Retraite
sont des associations d'assurés partenaires d'AXA



anpere.fr



ANPERE 2004-2024 : 20 ANS D'ENGAGEMENTS

dossier p.4

12 PRÉVOYANCE

- 12 11 millions d'aidants en France soutiennent un de leurs proches au quotidien
- 14 Être chef d'entreprise en 2024 : comment protéger son entreprise pour assurer sa pérennité ?
- 16 L'assurance Emprunteur : les Français changent d'assureur !

18 ÉPARGNE

- 18 Les forces de la Clause Bénéficiaire en assurance-vie
- 21 Les produits structurés
- 22 Les Actus Gestion pilotée !



Ce magazine est une publication des associations ANPERE et ANPERE Retraite.

Directeur de la publication : Jean Sébastien Antoniotti (anpere.contact@anpere.fr) • Rédacteur en chef : Hervé Raquin (herve.raquin@anpere.fr) • Rédacteur en chef adjoint : Philippe Aurillon (philippe.aurillon@anpere.fr)

Conception graphique et réalisation : C. Mahoudiaux
Graphiste • Iconographie : Photos ANPERE, AdobeStock

Ont participé à ce numéro : Caroline Atlani, Sandrine Bender, Nicolas Cophy, Lucie Esnault, Marie-Anne Homond, Salomé Fitoussi, Sébastien Parlanti, Suzanne Short
ANPERE - Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite - Association à but non lucratif, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751090757, SIREN 489 796 946

ANPERE Retraite - Association à but non lucratif, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751164180, GERP enregistré à l'ACPR sous le numéro 477654743/GP1

Siège social : 81, avenue François Arago, 92000 Nanterre
•anpere.contact@anpere.fr

Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

Vos données personnelles : lors de la souscription de votre contrat d'assurance prévoyance, épargne ou retraite, vous avez bénéficié de l'adhésion à notre association. Votre assureur AXA a transmis à ANPERE vos données d'identité et de contact pour permettre à l'association, sous sa propre responsabilité, d'opérer la gestion administrative de ses adhérents, adresser les convocations aux assemblées générales et communiquer des informations ou documents susceptibles de vous intéresser (notamment la newsletter et le magazine).

Vos données seront conservées jusqu'à 5 ans après la fin de votre adhésion, quelle qu'en soit la cause (démission, radiation ou décès). L'association ne les communique à personne hormis les prestataires à qui elle sous-traite certaines opérations, lorsque c'est nécessaire, comme l'envoi d'emails ou de convocations électroniques.

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : ANPERE - 81, avenue François Arago 92000 Nanterre ou un email : anpere.contact@anpere.fr.

En cas de difficulté à faire exercer vos droits auprès de notre association, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

L'ÉDITO



20 ANS : L'ÂGE DE LA MATURITÉ, DES BILANS ET DES NOUVEAUX PROJETS

En 2024, nos associations fêtent leurs 20 ans.

Durant ces 20 années, nous avons assisté à d'importants bouleversements que nous avons su accompagner.

Nous avons connu un environnement économique et financier en pleine mutation ; avec un contexte inédit de taux d'intérêt historiquement bas durant plusieurs années, suivi d'un redressement brutal depuis plusieurs mois et le retour de l'inflation qu'on pensait définitivement maîtrisée. Elle a fait sa réapparition subite dans un contexte géopolitique agité. L'environnement financier s'est complexifié et sa mutation s'accélère : la diversification est devenue le maître mot de l'épargnant, aidé en ce sens par la multiplication de nouveaux supports d'investissement tels que les fonds eurocroissance, le développement du « private equity »...

Autre phénomène marquant : le transfert aux individus d'une part croissante du financement de leur protection sociale et de la responsabilité des décisions financières. En termes de préparation de la retraite, de financement de la perte d'autonomie... chacune et chacun de nous doit être conscient de la nécessité de préparer au mieux son avenir et celui de ses proches. Dans un environnement complexe, il est important d'être accompagné par un tiers de confiance tel qu'ANPERE et par un conseiller qui saura vous proposer des solutions répondant à votre situation personnelle.

Il est désormais certain que nous allons affronter de nouveaux défis ; la nécessaire transition écologique va nous obliger à modifier nos choix de consommation mais aussi nos choix d'épargne et d'investissement en favorisant l'épargne responsable pour contribuer à « un monde meilleur ». Et avec près de 170 000 décès en France, l'épidémie de coronavirus nous a brutalement rappelé notre vulnérabilité face à de nouveaux risques.

Nos sociétés ont également évolué en profondeur avec le bouleversement des parcours de vie professionnelle et personnelle qui se complexifient et interagissent de plus en plus (entrée vie active tardive, période de chômage, séparation, héritages tardifs...). Un nombre croissant de personnes sont amenées à soutenir, au sein de la famille, à la fois les générations les plus jeunes mais également les plus âgées ; c'est ce que l'on appelle la « génération sandwich ».

Autre évolution de notre société ; le vieillissement de la population qui, bien qu'étant une bonne nouvelle, génère de nouveaux enjeux majeurs, que ce soit en termes de transmission, de prise en charge des personnes en perte d'autonomie ou de santé psychique chez nos aînés. L'accompagnement des personnes dépendantes par les aidants représentera aussi un défi important.

ET ANPERE DANS TOUT ÇA ?

Pour ANPERE, ces 20 années auront été :

➔ **20 ans de collaboration avec notre assureur-partenaire AXA France**, se traduisant par une innovation permanente en termes de contrats d'assurance que ce soit en épargne, retraite, prévoyance ou dépendance. Dans le cadre de l'élaboration et de l'évolution des contrats, ANPERE représente les intérêts collectifs de ses adhérents auprès de l'assureur. Le sérieux et la vigilance dont fait preuve votre association sont d'autant plus importants dans la perspective de long terme dans laquelle s'inscrit l'assurance-vie. En faisant évoluer les conditions contractuelles et en rendant ces évolutions accessibles à tous, la combinaison du modèle associatif et d'une gestion solide et rigoureuse est un véritable atout. Et si notre partenariat a été aussi fructueux ces 20 dernières années, c'est qu'il est exigeant.

➔ **20 ans d'innovation en prévoyance, épargne et retraite** : ANPERE a été pionnière en matière de perte d'autonomie avec la mise en place, dès 2012, d'un contrat Dépendance et, plus récemment, en matière d'assurance Emprunteur. En épargne, nous avons, par exemple, intégré successivement dans nos contrats d'assurance-vie la gestion pilotée, un fonds eurocroissance et des fonds innovants tels que les OPCI et les FCPR répondant ainsi aux attentes en termes de diversification. En matière de retraite, nous avons été les premiers à lancer les PERP en 2004 et encore parmi les premiers à mettre à votre disposition le nouveau Plan d'épargne retraite (PER) dès 2019.

➔ **20 ans à votre écoute** : nous venons à votre rencontre dans le cadre de nos Assemblées générales que nous organisons chaque année dans une ville différente : Nantes, Avignon, Bordeaux,

Lille, Rennes, Lyon... C'est à chaque fois l'occasion de vous rencontrer et de répondre à vos questions. En 2018, nous avons créé le panel des @anperenautes grâce auquel nous consultons régulièrement un échantillon représentatif de nos adhérents.


➔ **20 ans de services et d'avantages pour les adhérents** : en tant qu'adhérents ANPERE, vous bénéficiez d'avantages supplémentaires : préparation au passage à la retraite, conférences-débats, modules de pédagogie économique et financière (en partenariat avec « La Finance pour Tous »), site Internet www.anpere.fr, ouvrages de décryptage portant une vision nouvelle sur les thèmes abordés (collection « Nouveau Regard »), newsletters, e-magazines...

Depuis 20 ans, ANPERE a su adopter un positionnement unique. La croissance du nombre d'adhérents est la preuve de l'adéquation de nos actions à vos attentes mais celle-ci nous oblige à poursuivre et renforcer nos efforts.

Demain, nous continuerons à mettre « + de vie dans l'assurance-vie », c'est-à-dire :

- > Poursuivre le développement d'une assurance-vie innovante dans le cadre du partenariat exigeant avec notre assureur-partenaire AXA France ;
- > Renforcer l'information des adhérents et en faire des adhérents éclairés, disposant des bons outils pour prendre les meilleures décisions ;
- > Continuer à veiller et être vigilant aux défis de demain (IA, transition écologique/épargne responsable, vieillissement de la population/perte d'autonomie, désordres géopolitiques/impacts sur marchés financiers et épargne...) qui sont au coeur des préoccupations de tous.

Soyez assurés que le Conseil d'administration et moi-même mettrons tout en oeuvre pour accomplir cette mission et continuer à mériter votre confiance et votre fidélité.



Jean Sébastien Antoniotti
Président des associations
ANPERE et ANPERE Retraite

SPÉCIAL
20 ANS



ANPERE 2004-2024 : 20 ANS D'ENGAGEMENTS

Depuis 20 ans, ANPERE représente les intérêts des adhérents auprès de son partenaire AXA. Afin de remplir sa mission, la gouvernance de l'association repose sur un modèle participatif et transparent qui garantit une gestion collective et équitable de ses membres. Au fil du temps, ANPERE n'a cessé d'innover pour toujours mieux informer ses adhérents et s'assurer que les contrats soient perpétuellement en phase avec les enjeux contemporains.

Forte de son expérience et de sa stabilité, ANPERE poursuit son engagement et développe encore son agilité pour anticiper les défis de demain.

La prévoyance, l'assurance-vie, l'épargne et la dépendance sont au cœur des préoccupations des citoyens. Avec sa gamme complète de contrats, ANPERE répond aux besoins de chacun dans ses particularités et grâce au contrat associatif ANPERE peut faire évoluer les conditions contractuelles dans l'intérêt de tous.

Une association robuste qui poursuit son développement



Avec **1,6 million d'adhérents**, ANPERE est la **1^{ère} association d'assurés de France** (partenaire d'un assureur traditionnel) **depuis 10 ans**. Alliée incontournable d'une bonne compréhension des contrats et de l'épargne, ANPERE compte **chaque année environ 100 000 nouvelles adhésions**. L'association a conçu de nombreux supports de communication afin de s'adresser à tous dans leurs spécificités et pour que chacun soit **un assuré éclairé**.

Depuis sa création en 2004, ANPERE a contribué à consolider la confiance des adhérents. Célébrons ensemble ces 20 ans d'engagements qui nous projettent sereinement vers l'avenir !

2004 Création d'ANPERE et d'ANPERE Retraite



2005 Création du site internet
Lettre d'information des adhérents

2007 ANPERE Service Plus
« La retraite : un nouvel équilibre »



2008 Ecoute & Retraite

2009



Première AG en région

2010



Création de la newsletter

2011

- Mise en place du vote par internet
- Lancement des cycles de conférences et du PACK ANPERE SERVICES

2012



Création du magazine ANPERE... et vous

2013

Service ANPERE 1 Espace 2 Vies

2014



JS Antoniotti président
2014 : cycles de conférences-débats dans toute la France

2015

Le droit pour moi

2016



- Programme de pédagogie financière
- Lancement de la série de tutos
- 1^{er} Nouveau Regard « Solidarité entre les générations »

2018

Création du panel @NPERENAUTES

2019



Nouveau Regard Prévoyance

2020



- ANPERE mécène du Grand Prix de la Finance pour Tous
- Lancement des podcasts Bien entendu ! et de la web-série #justeunmoment

2021



- ANPERE partenaire de la journée Nationale des aidants
- Nouveau Regard sur l'Épargne

2022



- Nouveau Regard sur la Transmission
- Nouveau Regard sur la Protection des Indépendants



2004 > 670 000 adhérents

2010 > 1 003 000 adhérents

2015 > 1 300 900 adhérents

2023 > 1 600 000 adhérents

ANPERE, ENGAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ASSURANCE-VIE INNOVANTE

Lorsqu'ANPERE choisit pour slogan « + de vie dans l'assurance-vie », ce ne sont pas que des mots. Convaincue que l'assurance doit être une source de solutions et jamais un frein, l'association fait évoluer les contrats grâce au modèle associatif pour offrir à tous ses adhérents des solutions adaptées à leurs projets, à tous les moments de leur vie. Protection de la famille, du patrimoine, préparation financière de la retraite et de la succession... dans chacun de ces domaines, l'agilité d'ANPERE lui a permis de souscrire les meilleurs contrats et trouver les ajustements les plus adaptés.

ÉVOLUTION ET INNOVATION SUR-MESURE



➔ **L'épargne et le placement :** pour préparer son avenir et celui de ses proches en protégeant, augmentant et transmettant son capital

Les contrats EXCELIUM, ARPEGES et PRIVILEGE ont connu plusieurs adaptations notamment pour favoriser la transmission entre les générations et permettre à tous de constituer un capital.



➔ **La retraite :** pour bien vivre ce nouveau chapitre d'une vie
ANPERE et ANPERE RETRAITE ont fait évoluer les contrats PERP et ont lancé les PER pour favoriser la constitution de revenu à la retraite avec de nouvelles propositions adaptées.



➔ **La prévoyance :** anticiper les coups durs
Avec les gammes AVIZEN et ESSEN'CIEL, ANPERE propose des accompagnements spécifiques pour affronter au mieux les épreuves de la vie. L'assurance MASTERLIFE CREDIT vous permet également de faire des économies sur votre assurance de prêt immobilier.



➔ **La dépendance :** adoucir la perte d'autonomie
Bien vieillir est un enjeu majeur de notre société. ANPERE a souscrit le contrat ENTOUR'AGE et l'a fait évoluer pour que la dépendance ne soit pas un sujet tabou et puisse être bien anticipée.

3 QUESTIONS À...

Installé en Normandie, Gilles Duhamel est adhérent depuis 45 ans. Administrateur depuis le 25 juin 2009 d'ANPERE et ANPERE RETRAITE, il revient sur cet engagement personnel.



Au cours de vos mandats, quelle a été votre plus grande fierté ?

Je suis heureux de m'investir et représenter les intérêts de cette formidable association qu'est ANPERE. Je suis fier d'avoir porté la voix des adhérents au sein du conseil d'administration d'ANPERE et d'ANPERE RETRAITE et lors des Assemblées Générales. Je suis heureux d'avoir apporté ma pierre à l'édifice et de voir la croissance du nombre d'adhérents.

Racontez-nous un événement qui vous a particulièrement marqué.

Lors des Assemblées Générales, ma mission était de répertorier les questions reçues par écrit pour y répondre. Le 29 juin 2023, à Limoges, pour la première fois, on nous a demandé quels étaient les engagements de l'association ANPERE en termes de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Cela prouve que nos adhérents prennent conscience de l'avenir pour nos enfants et petits-enfants. Et ANPERE est déjà mobilisée autour de 3 piliers pour la RSE que sont : société, économie et environnement.

Quel est votre souhait pour l'avenir d'ANPERE ?

Je souhaite qu'ANPERE continue à développer et enrichir les contrats associatifs pour répondre aux transformations environnementales et aux enjeux sociétaux. J'aimerais également qu'ANPERE poursuive sa démarche de pédagogie financière, notamment avec les ouvrages de la collection Nouveau Regard, pour apporter encore plus d'informations aux adhérents.

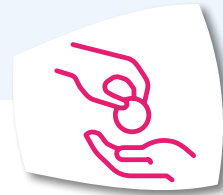
LA CONFIANCE AVANT TOUT

« 20 ans, c'est le bel âge ! Pour ANPERE, c'est celui de l'expérience et de la stabilité dans un monde souvent changeant. Toujours en veille, nous décryptons les évolutions de notre société. Nous allons continuer à développer des outils performants pour que nos adhérents soient toujours mieux informés et plus sereins dans leur choix de contrats. »

Hervé Raquin, Délégué Général



UNE GAMME COMPLÈTE ET INNOVANTE QUI S'EST CONSTRUITE AU FIL DU TEMPS



L'ENTRAIDE

L'association a fait de nombreux dons pour soutenir des structures humanitaires qui luttent contre la pauvreté, la précarité et les maladies graves. Ces contributions, accrues ces dix dernières années, sont aussi le reflet de l'engagement d'ANPERE et de ses adhérents pour un monde plus équitable.



ÉVOLUTION DES CONDITIONS CONTRACTUELLES ET DES GAMMES FINANCIÈRES

- 2004 **PERP Référence et PERP Confort** (Retraite)
- 2005 **Odyssiel / Optial Patrimoine** (Epargne)
- 2006 **Arpèges** (Epargne)
- 2008 **Privilège** (Epargne)
- 2010 **Harmonisation des taux des supports en € pour tous les adhérents**
- 2011 **Excelium** (Epargne)
Lancement de la gestion pilotée
- 2012 **Entour'Age** (Dépendance) / **Essen'Ciel** (Obsèques) / **Avizen et Avizen Pro** (Prévoyance)
Lancement « AXA Selectiv' Immo » (OPCI)
- 2013 **Essen'Ciel Patrimoine** (vie entière)
Retraite des Professionnels (Retraite Madelin)
- 2015 **Généralisation de la gestion pilotée** (Arpèges, Expantiel, Excelium, Odyssiel, Optial/ Optial Patrimoine, Privilège et Sélection Orientations)
- 2016 **Lancement de l'euro-croissance**
Lancement « AXA Selectiv' Immo Service » (OPCI)
Baisse des frais et assouplissement des modalités d'arbitrage + « Stop Loss » en gestion libre
- 2018 **Masterlife Crédit** (Assurance Emprunteur)
Lancement « AXA Avenir Infrastructure » (FCPR)
Nouvelle gestion pilotée Perspectiv'ESG
5 grandes tendances :
 - Environnement et climat
 - Longévité et Bien-être
 - Transformation des modes de vie
 - E-commerce et transformation digitale
 - Robotique et intelligence artificielle
- 2019 **PER Ma Retraite** (Retraite)
- 2020 **Dispositif « Euro+ »**
- 2021 **PER Amadéo** (Retraite)
Lancement « AXA Avenir Entrepreneurs » (FCPR)
Nouvelles gammes Perspectiv'Croissance et Perspectiv'Mix
- 2023 **Pack « Actifs Réels »**
Diffusion du reporting extra financier



ANPERE, ENGAGÉE POUR DES ADHÉRENTS ÉCLAIRÉS

ANPERE est convaincue que l'épargne est l'affaire de tous. Garantissant son impartialité et son objectivité en matière de pédagogie financière, ANPERE a déployé depuis sa création, de nombreux outils afin de rendre la culture financière la plus abordable possible. Ce dispositif est conçu pour que chacun ait accès à l'information et que tous puissent prendre des décisions éclairées concernant leurs contrats. Ainsi, les adhérents peuvent aborder au mieux, et en toute sérénité, l'échange avec leur conseiller AXA.



UN ENJEU D'INFORMATION

Peu après sa création, ANPERE se dote d'un **site internet** que l'association actualise et améliore régulièrement depuis, en fonction de l'évolution du secteur et de son public. En 2010, la **newsletter** permettra d'installer un canal d'information mensuel vers les adhérents. Dans la foulée, les **cycles de conférences** et le **magazine « ANPERE et... vous »** verront le jour. Dès lors, ANPERE n'a cessé d'étoffer son offre d'outils de pédagogie financière et de communication avec notamment les **réseaux sociaux** (LinkedIn, Youtube, Facebook et Twitter) mais aussi les **podcasts Bien entendu !** et la **web-série #justeunmoment**.

UN ENJEU D'ÉDUCATION

En 2016, ANPERE s'est associée à **La Finance Pour Tous**, acteur majeur de la stratégie nationale d'éducation économique budgétaire et financière en France pour créer un programme d'éducation. Les bases de la finance et de l'épargne y sont abordées sous diverses formes : vidéos, fiches pratiques ou quizz. À ce jour, **26 tutoriels sont disponibles en ligne**, traitant de toutes les facettes de l'assurance-vie, l'épargne, la retraite, la prévoyance et la dépendance.



« Nous sommes heureux de contribuer à créer les conditions d'un dialogue en confiance pour tous nos adhérents. Car un adhérent bien informé est aussi un assuré serein ! »

Philippe Aurillon,
Responsable de la Communication et du Développement

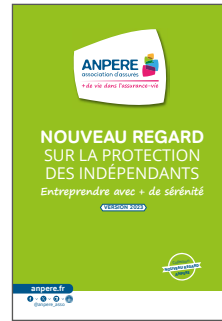
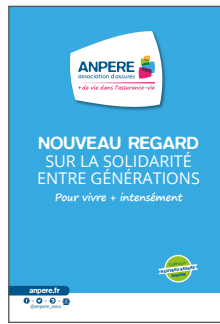




UN ENJEU DE COMPRÉHENSION

La collection Nouveau Regard, qui compte déjà 5 numéros, est une série d'ouvrages thématiques qui a pour objectif de rendre compréhensible les domaines complexes de l'épargne et de l'assurance-vie.

Abordant les sujets de société sous un angle innovant, de manière claire et la plus complète possible, ANPERE répond ainsi à un enjeu fondamental d'accessibilité des informations pour tous ses adhérents.



Le saviez-vous ?

Depuis 2020, ANPERE est mécène du Grand Prix de la Finance Pour Tous qui récompense chaque année les étudiants ayant réalisé les meilleures productions pédagogiques sur un thème économique ou financier.

La Finance Pour Tous est une association d'intérêt général indépendante agréée par le Ministère de l'Éducation nationale et dont la mission est de contribuer à développer une pédagogie active sur l'ensemble des sujets portant sur les finances personnelles et le décryptage de l'économie.



GRAND PRIX 2023 DE LA FINANCE POUR TOUS

Lana Rose Rakotoarisoa Lauréate du prix ANPERE 2023 et Hervé Raquin

Comment financer la transition écologique ?

Étudiants, participez au 10^{ème} GRAND PRIX DE LA FINANCE POUR TOUS pour tenter de gagner jusqu'à 2000 €

Envoyez-nous votre production (vidéo, BD, poésie, article...) avant le 11 mars 2024



ANPERE, ENGAGÉE POUR L'AVENIR

Sanitaires, économiques, climatiques, conflits armés... les crises se succèdent et les citoyens ne sont pas égaux face à elles. L'assurance a un rôle à jouer pour permettre à tous de se protéger et de protéger ses proches. En se préparant pour l'avenir, ANPERE poursuit son engagement de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents.

UN MONDE INTERDÉPENDANT

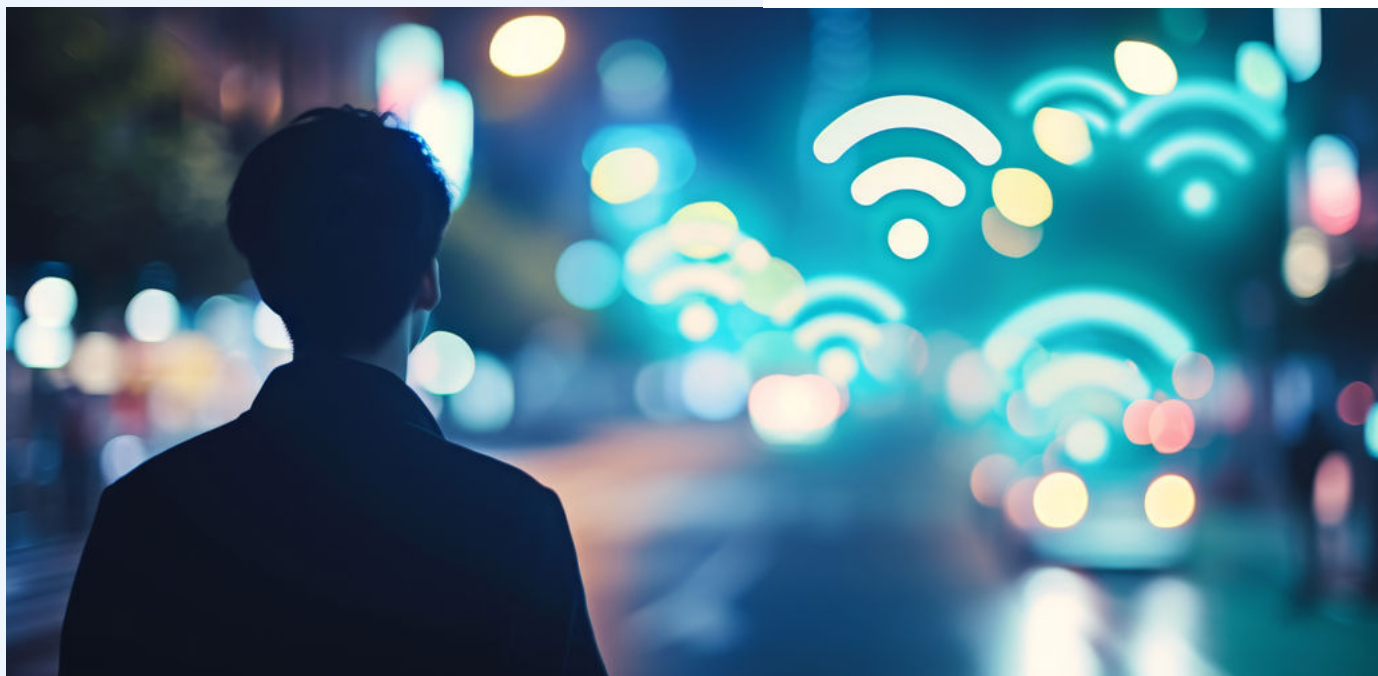
Nous évoluons dans un monde fracturé où les situations individuelles et collectives sont variées. Seul un décryptage attentif du monde permet à l'association d'assurés ANPERE d'anticiper les besoins de demain et d'apporter, à tous, la meilleure des informations et des solutions.

DES MONDES CONNECTÉS



L'usage généralisé d'Internet amplifie la circulation des données et fait légitimement monter une inquiétude concernant les données personnelles et le développement de l'intelligence artificielle, en médecine notamment.

ANPERE suit ces sujets de très près et garantit la légitimité de ses contenus comme la préservation des données personnelles de ses adhérents.



DE LA SÉRÉNITÉ POUR L'AVENIR

ANPERE s'engage pour l'avenir auprès de ses adhérents.

Pour que chacun ait le maximum de chance de se réaliser, d'accomplir ses projets, de bien vieillir et de transmettre son patrimoine dans les meilleures conditions possibles.



3 QUESTIONS À...

« ANPERE est le partenaire de confiance pour mieux appréhender le présent, l'avenir et vivre chaque jour sereinement. »

Hervé Raquin,
Délégué Général

Selon vous, quels sont les nouveautés les plus significatives d'ANPERE ces dernières années afin de mieux répondre aux besoins de vos adhérents ?

De plus en plus, chacune et chacun de nous doit assumer la responsabilité de sa protection sociale et de ses choix relatifs aux décisions financières : me protéger et protéger mes proches, préparer ma retraite... Nous devons donc en permanence aider nos adhérents à mieux comprendre leur environnement et les guider dans leurs choix. Nous avons donc créé de nombreux outils adaptés à tous, facilitant leurs décisions. C'est cette agilité à s'adapter qui permet à l'association de garantir aussi que les assurés disposent de contrats qui évoluent avec leurs besoins.

Beaucoup redoutent l'intelligence artificielle (IA), comment ANPERE se prépare à répondre à cette nouvelle réalité ?

L'IA est incontournable. Nous considérons qu'il est important de la comprendre, et de la domestiquer, afin de ne pas la redouter. Son usage prédictif est intéressant. Mais s'il est encore difficile de prédire les impacts futurs, nous restons vigilants et nous nous engageons à faire de l'IA, une « Intelligence Alliée » ou « Intelligence Amie ».

Quel est votre ambition pour l'avenir ?

Nous allons poursuivre notre engagement pour :

- le développement d'une assurance-vie innovante en faisant évoluer les contrats en concertation avec AXA ;
- permettre à nos adhérents de disposer des bons outils pour prendre les meilleures décisions.

Les enjeux actuels et futurs tels que la transition écologique et l'épargne responsable, le vieillissement de la population et la perte d'autonomie sont au cœur des préoccupations de tous. ANPERE est le « partenaire de confiance » pour mieux appréhender le présent, l'avenir et vivre chaque jour sereinement.

11 MILLIONS D'AIDANTS¹ EN FRANCE SOUTIENNENT UN DE LEURS PROCHES AU QUOTIDIEN

C'est normal d'avoir envie d'aider ceux qui comptent pour nous mais les situations personnelles et professionnelles de chacun ne permettent pas toujours de le faire sereinement. Aider peut alors devenir un dilemme.

Entour'Age est une assurance inspirée de la réalité du quotidien des aidants et des aidés.

Le contrat d'assurance Entour'Age prévoit une prise en charge à la fois financière et humaine, **avec des prestations d'assistance et une rente en cas de perte d'autonomie.**

Dès l'adhésion, vous bénéficiez de services lorsque vous apportez de l'aide à vos parents ou votre conjoint.



En cas de dépendance, vous continuez de bénéficier des services. De plus, **une rente mensuelle** comprise entre 500€ et 3 000€ choisie au moment de l'adhésion est versée².



1. Plaidoyer 2022, Collectif Je t'Aide.

2. Versée à l'assuré tant que dure l'état de dépendance pour lequel il est assuré



IDÉE REÇUE N°1

« J'ai seulement 48 ans, je suis trop jeune pour adhérer de toute façon, non ? »

Parmi les 11 millions d'aidants en France, 66% sont actifs¹. Aujourd'hui, de nombreux aidants n'ont pas encore pris conscience de leur rôle. Alors que cette reconnaissance est bien souvent cruciale pour connaître les solutions existantes, accéder au répertoire et tenir sur la durée...

Seulement 38 % des Français connaissent le terme aidant et 1 aidant sur 2 se sent seul et non soutenu moralement¹.



Et vous, êtes-vous aidant ? Faites le test !

IDÉE REÇUE N°2

« Je ne pense pas être dépendant au cours de ma vie, cela n'arrive qu'aux autres ! »

Quel que soit votre âge, la perte d'autonomie peut vous concerner : accident de la route, accident vasculaire cérébral...



Le saviez-vous ? Chaque année, 150 000 personnes sont victimes d'un AVC³.

3. Ministère de la Santé et de la Prévention, 2019.
4. Baromètre des aidants - Fondation April 2021.
5. Baromètre OCIRP Autonomie 2016.

IDÉE REÇUE N°3

« Si je deviens dépendant, mon conjoint ou mes enfants s'occuperont de moi... »



Vous aurez sans doute besoin qu'ils fassent vos courses, vous accompagnent chez le médecin...

Accepteriez-vous qu'ils préparent vos repas, vous habillent, fassent votre toilette... ?

20h, c'est le temps consacré chaque semaine par un aidant à son proche⁴.



1 aidant sur 3 meurt avant son proche aidé de 60 ans ou +⁵

IDÉE REÇUE N°4

« Mon épargne et mes économies suffisent pour pouvoir faire face à une future perte d'autonomie »

Le coût de la perte d'autonomie est difficilement supportable... Un capital de 150 000€ constitué sur de nombreuses années, pourrait être consommé en 4 ans et demi (hors revenus) ! Et si vous deviez vendre votre maison, que ferait votre conjoint ?



Pour un coût moyen de 3 165 € /mois en EHPAD et un montant moyen de l'APA de 400 €/mois selon le calcul $(3\ 165 - 400) \times 12 \times 4,5 = 150\ 000\ €^6$

6. Coût médian d'une chambre seule non ASH en EHPAD : 85,00 €/jour + tarif dépendance GIR 5-6 : 5,53 €/jour ; GIR 1-2 : 20,35 €/jour (Analyse statistique prix 2019 des EHPAD, CNSA, Avril 2021).



Retrouvez le tuto
« La couverture
incapacité de travail
des professionnels
libéraux » sur la
chaîne YouTube
ANPERE ASSO

Retrouvez
“Le nouveau Regard
sur la transmission”



ÊTRE CHEF D'ENTREPRISE EN 2024 COMMENT PROTÉGER SON ENTREPRISE POUR ASSURER SA PÉRENNITÉ ?

En 2022, la France compte 3,6 millions¹ de Travailleurs Non-Salariés (TNS) avec +7,6% d'entreprises créées par rapport à 2021.



Des pros de plus en plus nombreux et plus inquiets des risques liés à leur quotidien :

- **63 %** s'inquiètent des risques humains liés **aux salariés** (maladies, accident, etc.)
- **58 %** s'inquiètent des risques liés à **leur propre santé** (maladie, accident, invalidité, etc.)

Les professionnels exercent sous différents statuts juridiques tels que :

- **L'Entreprise individuelle** où le dirigeant ne forme qu'une seule et même personne avec son entreprise est ainsi TNS (82 110 sociétés SARL créées en 2022)².
- **La Société** : l'entreprise est une personne morale distincte du dirigeant. Le Professionnel est TNS (gérant majoritaire de SARL, associé gérant de l'EUURL) ou assimilé-salarié (gérant minoritaire et égalitaire, président de SAS³/SASU⁴) (190 384 sociétés SAS créées en 2022)².

1. Un travailleur-non-salarié sur deux ne détient pas d'assurance prévoyance» : l'argus de l'assurance. <https://www.argusdelassurance.com/les-assureurs/un-marche-toujours-plus-dynamique.190017>

2. Insee création de société selon la forme juridique données annuelles de 2012 à 2022

3. SAS : Société par Action Simplifiées

4. SASU : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle



Un travailleur non-salarié sur deux ne détient pas d'assurance prévoyance

Un dirigeant pense d'abord à couvrir ses salariés et protéger sa famille. Pour garantir une protection complète, la Prévoyance prend le relais en proposant des garanties adaptées afin de mettre son entreprise à l'abri en cas d'accident, de maladie, d'invalidité ou de décès

3 garanties répondent aux inquiétudes et aux nouveaux défis des dirigeants pour une protection complète de leur entreprise



LA GARANTIE HOMME CLÉ

Cette personne joue un rôle déterminant tel un collaborateur qui maîtrise un savoir-faire difficile à reproduire ou un dirigeant impossible à remplacer dans une organisation et dont sa disparition de manière imprévisible entraînée par un décès, une invalidité ou une incapacité peut provoquer la faillite et la baisse du chiffre d'affaires de l'entreprise.



LA GARANTIE REMBOURSEMENT FRAIS PROFESSIONNELS

En cas d'incapacité de travail (accident, maladie), l'assurance prévoyance permet de continuer à payer les charges de l'entreprise telles que les salaires nets, les loyers et charges locatives, l'eau, le gaz, l'électricité etc. Ces frais « professionnels », pourtant essentiels à la continuité de l'entreprise, sont rarement, voir jamais pris en charge par le régime obligatoire, sauf si le dirigeant a souscrit une garantie remboursement frais professionnels.



LE CONTRAT ENTRE ASSOCIÉ

Vous êtes associé pour construire et faire grandir votre entreprise ? Si oui, en cas de décès, comment avez-vous prévu de préserver l'équilibre de votre société en limitant le risque de cession des parts au plus offrant ? En souscrivant un contrat entre associé, vous créez une union ainsi qu'une protection indestructible pour préserver en toutes circonstances votre capital et votre société.

Soyez plus serein au quotidien en assurant votre avenir et celle de votre entreprise. Contactez votre conseiller AXA.

L'ASSURANCE EMPRUNTEUR


LES FRANÇAIS CHANGENT D'ASSUREUR !

Souvenez-vous, en 2022, la loi Lemoine entrait en vigueur. Elle apportait une protection supplémentaire aux emprunteurs immobiliers avec 3 mesures phares.

La 1^{ère} mesure supprimait le questionnaire médical pour certains prêts immobiliers¹.

2^{ème} mesure : les personnes ayant souffert dans le passé d'un cancer ou d'une hépatite C virale n'ont plus à en faire état si elles sont guéries depuis au minima 5 ans, contre 10 ans précédemment.

Et enfin la 3^{ème} mesure donnait la possibilité de changer de contrat d'assurance emprunteur à tout moment pour certains prêts immobiliers², sans attendre la date anniversaire du contrat.

 Retrouvez le tuto « L'assurance emprunteur : une protection essentielle » sur la chaîne YouTube ANPERE ASSO



Alors 1 an après, quel est le bilan de cette loi ?



C'est un vrai succès !

Les demandes de changement d'assurance ont presque doublé, passant d'environ 100 000 à **180 000** depuis la loi³.

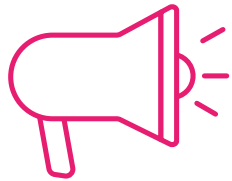


Avec la concurrence, des **économies pérennes et immédiates** réalisées pour le client emprunteur.



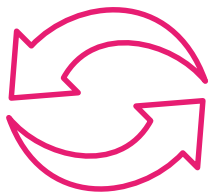
Et les emprunteurs ont su nous faire confiance car **AXA est numéro 1** en Affaires Nouvelles⁴.

1. La part assurée sur l'encours cumulé des contrats de crédit ne doit pas être supérieure à 200 000 euros par assuré et le terme du crédit contracté doit être antérieur au 60^{ème} anniversaire de l'assuré. Le montant de l'encours est apprécié au regard de la part assurée de l'ensemble des contrats d'assurance emprunteur venant en couverture des prêts immobiliers à usage d'habitation ou à usage mixte (habitation et professionnel) souscrits par un même adhérent (toutes compagnies d'assurance confondues).
2. Concerne les prêts immobiliers à usage d'habitation ou à usage mixte (habitation et professionnel)
3. Cahier de la Prévoyance Pair conseil, novembre 2023
4. L'Argus, 8 septembre 2023



Et pourtant, **presqu'1 Français emprunteur sur 2 n'est pas informé** de cette possibilité de changer d'assureur à tout moment⁴.

Domage, surtout dans ce contexte de marché de l'immobilier en tension avec des taux de crédit immobilier pouvant dépasser les 5,5%⁵.



Le contrat d'assurance Emprunteur est souvent proposé *de facto* par la banque avec le prêt immobilier mais l'emprunteur peut aussi le souscrire auprès de l'assureur de son choix.

Cette seconde solution peut être intéressante pour faire jouer la concurrence et ainsi obtenir des garanties mieux adaptées à sa situation personnelle souvent à des prix plus avantageux.



Vous détenez une assurance Emprunteur venant en couverture d'un prêt immobilier mais vous n'avez pas encore revu votre contrat ?

Il n'est pas trop tard ! Sans avoir à changer de banque, vous pouvez changer d'assureur et cela peut même être intéressant pour pouvoir réaliser des économies substantielles. Une seule obligation, votre nouveau contrat d'assurance Emprunteur devra proposer des garanties au moins équivalentes à celles du contrat en cours.

Interrogez votre conseiller AXA : il vous proposera un contrat avec des garanties et niveaux d'indemnisation personnalisés en cohérence avec votre situation et vos besoins.

Les mesures de la loi Lemoine favorisent un accès plus juste et plus simple à l'assurance Emprunteur et peuvent être sources d'économies pour les actuels comme les futurs propriétaires. **Une bonne nouvelle pour notre pouvoir d'achat !**

5. Les Échos, 30 août 2023

LES FORCES DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE EN ASSURANCE-VIE

**Transmettre son patrimoine,
c'est laisser une part de soi-même
à ses proches.**

**Les contrats d'assurance-vie ou
de retraite sont des instruments
clés dans cette démarche, alliant
des avantages fiscaux et une
liberté de transmission.**

Élément incontournable de votre contrat d'assurance-vie, la clause bénéficiaire vous offre l'opportunité de transmettre votre patrimoine dans un cadre fiscal favorable. Dans cet art délicat de la formulation, chaque mot compte : mal rédigée ou imprécise et votre épargne ne relèvera pas du régime fiscal de l'assurance-vie mais de celui du droit des successions.

Rien ne vous interdit de rédiger vous-même votre clause mais votre assureur vous proposera une clause type ou standard. Cependant, elle peut ne pas correspondre à vos souhaits et la personnaliser peut s'avérer utile !



Retrouvez le tuto
« L'importance de
la clause bénéficiaire »
sur la chaîne YouTube
ANPERE ASSO





CLAUSE STANDARD OU CLAUSE LIBRE ?

Une clause standard comme « *Mon conjoint, à défaut mes enfants par parts égales, à défaut mes héritiers* » met en place un ordre de **priorité**. La qualité de conjoint par exemple s'applique au moment du décès, et en cas de divorce, c'est donc le nouveau conjoint qui devient bénéficiaire du contrat.



Le saviez-vous ?

Si vous êtes lié par un PACS à votre partenaire, la clause standard l'exclut de fait, car il n'est pas reconnu comme héritier légal.

En choisissant de personnaliser votre clause, notamment en désignant nommément vos bénéficiaires (y compris des tiers, associations ou fondations) ou en choisissant la proportion qui reviendra à chacun d'eux, **vous évitez toute ambiguïté** mais il vous faudra la revoir régulièrement afin de vous assurer qu'elle convient toujours à votre situation et à vos souhaits. L'assistance de votre assureur ou d'un notaire est recommandée.

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES DE SOUS ORDRE ET MÉCANISME DE REPRÉSENTATION

Si au moment du décès de l'assuré, le bénéficiaire de premier rang est prédécédé, la désignation de bénéficiaire en sous ordre, suivi de la clause « *à défaut mes héritiers* » permet la transmission du capital décès dans le cadre fiscal favorable de l'assurance-vie sans retomber dans la succession.

Parallèlement, il est crucial de ne pas négliger le mécanisme de la représentation, qui s'active automatiquement en cas de décès d'un bénéficiaire désigné dès lors que la clause le précise. Il convient donc de spécifier clairement dans sa clause que, si un bénéficiaire décède ou renonce à son droit, sa part du capital sera transmise à ses héritiers plutôt qu'aux autres bénéficiaires du même rang.



Cette approche facilite la transmission de votre patrimoine aux générations futures qui en auraient le plus besoin.

Exemple de clause personnalisée incluant la mention de représentation :



En cas de décès de l'assuré(e), les sommes dues seront versées aux bénéficiaires désignés ci-après :

- 50 % à MME MANENTI Isabelle, né(e) le 03/08/1964 à Nantes (44),
Conjoint de l'adhérent-assuré, vivant ou représenté
- 50% à M. MULLER David, né(e) le 02/04/1994 à Paris (75),
Enfant de l'adhérent-assuré, vivant ou représenté

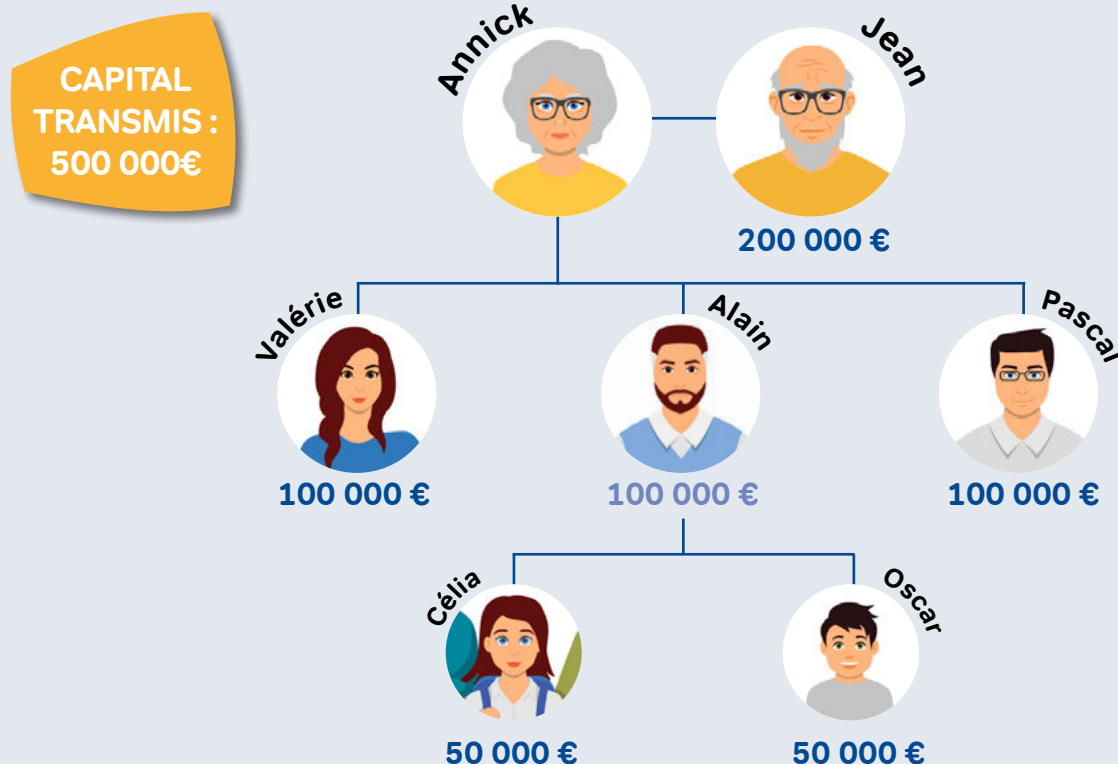
à défaut, les héritiers légaux et légataire universel de l'assuré(e) en proportion de leur part respective dans la dévolution successorale

COMPRENDRE LE PRINCIPE DE REPRÉSENTATION

Annick a souscrit un contrat d'assurance-vie. À son décès, la valeur du contrat est de 500 000 €. Elle a choisi de transmettre 40 % de son contrat à son mari et le reste à ses 3 enfants par parts égales. La rédaction de sa clause prévoit la représentation par prédécès ou renonciation : ainsi, si son fils Alain préfère renoncer au capital ou décède avant elle, ses petits-enfants Célia et Oscar auront droit au capital décès en ses lieux et place dans le cadre de la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie.



Bien rédiger sa clause bénéficiaire est une démarche qui nécessite réflexion et précaution. L'accompagnement de votre conseiller ou d'un notaire est indispensable pour s'assurer que votre patrimoine soit transmis selon vos volontés les plus précises.



Ma Transmission 360

Succession, quelle fiscalité dois-je prévoir ? AXA vous accompagne pour anticiper votre transmission.

En savoir plus



Le simulateur Ma Transmission 360 est disponible depuis votre espace client AXA.fr.

Il vous permet d'identifier vos héritiers prévus par la loi en fonction de votre situation familiale, de connaître le montant transmis à chaque héritier ainsi que les droits de succession associés à la transmission de votre patrimoine ou encore simuler l'impact d'une modification des clauses bénéficiaires de vos contrats.

LES PRODUITS STRUCTURÉS



Retrouvez le tuto
« Investir dans
des fonds structurés »
sur la chaîne YouTube
ANPERE ASSO

Suite à la remontée des taux d'intérêts entamée en juillet 2022, les produits structurés sont de nouveau plébiscités par les gestionnaires et leurs clients. Il est vrai que ces produits ne manquent pas d'atouts !



Mais qu'est-ce qu'un produit structuré ?

Il s'agit d'une solution innovante pour investir sur les marchés financiers à travers son contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou son compte titres.

C'est un placement où de nombreux paramètres sont connus dès le départ, la durée de l'investissement, le potentiel de gain, le niveau de protection du capital et l'actif sous-jacent.

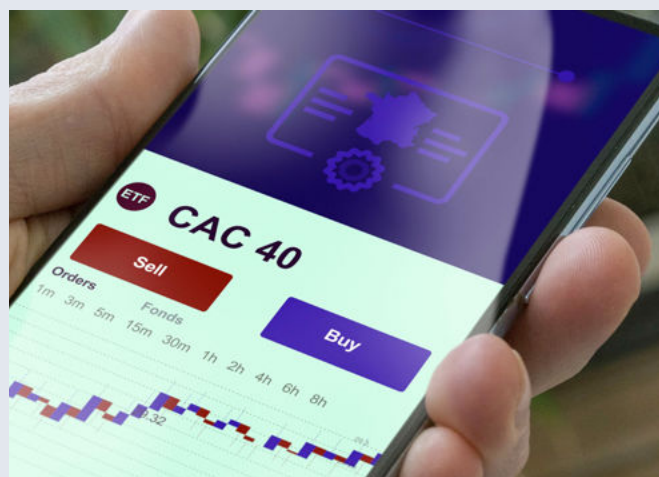
Dans la majorité des cas, le produit propose un **rendement annuel appelé « coupon »** qui dépend de l'évolution d'un « sous-jacent ».

Ce sous-jacent peut être un indice, tel que l'Eurostoxx 50, le CAC 40, un panier d'actions, un panier d'obligations ...



À noter

Il existe également des produits structurés 100% capital protégé avec des coupons annuels sans condition généralement payés à l'échéance.



Attention tout de même, les éventuelles garanties/protections ne s'appliquent généralement qu'à l'échéance du produit. En cas de sortie anticipée, l'investisseur peut subir une perte partielle ou totale du capital investi en fonction des conditions de marchés.

Vous l'aurez compris, si la conjoncture actuelle fait la part belle aux produits structurés, il est important de bien s'informer et de s'assurer que le produit proposé est en adéquation avec ses objectifs et son profil de risque. Pour ce faire, il est important de bien étudier avec son conseiller le risque de perte en capital, la qualité du produit (performance espérée, formule de calcul, sous-jacent...), la qualité de l'émetteur ainsi que les différents frais (souscription, gestion...)

LES ACTUS GESTION PILOTÉE !

Ces deux dernières années, la Gestion pilotée s'est régulièrement enrichie pour s'adapter à un environnement de marché sans précédent et marqué par une extrême volatilité.

Ces évolutions devaient lui permettre d'être plus résiliente face aux crises successives et ont été faites tout en maintenant les convictions de notre partenaire AXA sur les 5 thématiques historiques de la Gestion pilotée Perspectiv' ESG : Longévité & Bien-être, Robotique & Intelligence Artificielle, E-commerce & Transformation digitale, Environnement & Climat, Transformation des modes de vie.

Synonymes d'opportunités d'investissement à long terme, ces thématiques correspondent aux engagements citoyens de l'assureur.

Pour autant, la part des allocations allouée aux dites thématiques a été sensiblement réduite au profit de valeurs plus traditionnelles et moins sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt afin de mieux maîtriser la volatilité des performances.



À NOTER



La Gestion pilotée Perspectiv' ESG est dite « ESG »⁽¹⁾ car elle intègre les considérations Environnementales, Sociétales et de Gouvernance dans son processus d'investissement afin de contribuer à une société plus durable.

Au moins 75 % des supports en unités de compte de la Gestion pilotée Perspectiv' ESG ont un objectif de développement durable (au sens de l'article 9 de la réglementation européenne SFDR)⁽²⁾ ou font l'objet d'une communication ESG centrale⁽³⁾. Les autres supports (soit 25 %) font la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 de la réglementation SFDR)⁽²⁾.



Le saviez-vous ?

Vous pouvez diversifier votre épargne aux côtés de la Gestion pilotée !

Pour un couple rendement/risque optimisé, vous avez la possibilité de souscrire en complément de votre Gestion pilotée - en fonction de votre profil d'épargnant et de votre horizon de placement - à des produits structurés.

Souvent ouverts par période de commercialisation, ces supports d'investissement innovants peuvent être une solution intéressante pour les investisseurs à la recherche de performances potentielles et qui souhaitent limiter le risque de perte en capital.



L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur qui ne s'engage que sur le nombre en unités de compte mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

1. Le sigle ESG désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent les 3 piliers de l'analyse extrafinancière. Ils permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).
2. SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation. Il s'agit d'une réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, qui a pour objectif d'imposer plus de transparence aux producteurs et distributeurs de produits financiers sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la promotion

des caractéristiques ESG et des investissements durables. Il est demandé notamment aux acteurs financiers de catégoriser leurs produits : Article 9 : ont pour objectif l'investissement durable Article 8 : promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

3. Au sens de la recommandation AMF DOC-2020-03, les caractéristiques extra-financières sont considérées comme un élément central de la communication lorsqu'elles sont présentées soit dans la dénomination de l'organisme de placement collectif (OPC), soit dans le Document d'information Clé (DIC), soit dans la documentation commerciale au-delà d'une évocation concise.

*...une communication
proche de vous*



➔ Connectez-vous
www.anpere.fr



➔ Lisez-nous
**newsletter
mensuelle**



➔ Suivez-nous
**sur nos réseaux
sociaux**
[@anpere_asso](https://www.instagram.com/anpere_asso)

